

CONTRIBUEZ À METTRE LA CONDITION ANIMALE AU CŒUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES !

La cause animale :

- Le **sort** de plusieurs milliards d'animaux chaque année en France
- 4 Français sur 5 jugent la cause animale **importante** (sondage IFOP/AnimalPolitique 2017)
- Un lien entre l'humain et l'animal, **enjeu majeur** de nos sociétés et de notre pays

Et pourtant

- des réponses et une prise en compte de l'animal largement **insuffisantes**
- un engagement politique **en décalage** avec les exigences des Français



AnimalPolitique

Mettre **la condition animale** au cœur des enjeux politiques

Le Collectif AnimalPolitique

- 26 organisations de protection animale mutualisant leurs **expertises**
- 6 thématiques
- 30 propositions **concrètes**, réalistes et immédiatement applicables

Pour

- ➔ **Mettre la condition animale au cœur** du débat politique et améliorer rapidement et durablement les conditions d'existence des animaux
- ➔ **Interpeller les candidats aux élections législatives** afin qu'ils prennent position publiquement et s'engagent concrètement
- ➔ **Informers les électeurs** des engagements de leurs candidats

En 2017, nos voix seront leur voix.

Consultez les 30 propositions du manifeste AnimalPolitique :

<https://www.animalpolitique.com/les-30-propositions>

Encouragez les candidats :

<https://www.animalpolitique.com/>

Soutenez nos actions en nous rejoignant sur les réseaux sociaux et en parlant autour de vous

Facebook : @CollectifAnimalPolitique

Twitter : @CollectifAnimal - AnimalPolitique

Les membres du Collectif AnimalPolitique : Antidote Europe, ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages), Association Stéphane Lamart, C'est Assez !, CIWF France (Compassion In World Farming), CNSPA (Confédération Nationale des SPA de France – Défense de l'Animal), Code animal, CRAC Europe (Comité Radicalement Anti Corrida), FLAC (Fédération des Lutttes pour l'Abolition des Corridas), Fondation Assistance aux Animaux, LFDA (La Fondation Droit Animal, éthique et sciences), Fondation Brigitte Bardot, Fondation 30 millions d'amis, FUDA, IFAW France (Fonds international pour la protection des animaux), L214, OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs), One Voice, PETA France (People for the Ethical Treatment of Animals), Pro Anima, Sea Shepherd, SNDA (Société Nationale pour la Défense des Animaux), la SPA (la Société Protectrice des Animaux), 269 Life France, WELFARM, No Corrida.



Animaux d'élevage

1. Favoriser le plein-air et interdire les cages ainsi que les conditions d'élevage incompatibles avec les besoins des animaux.
2. Mettre fin aux pratiques d'élevage douloureuses (castration à vif, écornage, gavage...).
3. Limiter la durée des transports d'animaux vivants et mettre un terme à leur exportation hors de l'Union européenne.
4. Renforcer la protection des animaux à l'abattoir et rendre systématique l'étourdissement avant toute mise à mort.
5. Faire évoluer les politiques alimentaires et agricoles par une meilleure prise en compte des animaux et de leur bien-être (étiquetage des modes d'élevage et d'abattage, alternatives végétales, ...), conditionner la signature de traités de libre échange (TAFTA, CETA...) à l'adoption de clauses en faveur de la protection animale.

Expérimentation animale

6. Remplacer la terminologie de « méthode alternative » par celle de « méthode de remplacement » qui n'implique aucun animal, vivant ou tué à cette fin.
7. Créer une autorité administrative indépendante dédiée au développement et à la promotion des méthodes de remplacement.
8. Lancer un plan national des méthodes de remplacement.
9. Mettre en place des comités d'éthique d'établissement véritablement indépendants.
10. Instituer des sanctions pénales effectives et dissuasives.

Divertissements et spectacles

11. Interdire la capture des animaux sauvages dans leur milieu naturel et leur importation sur le territoire à des fins de divertissement.
12. Mettre un terme à la présence et à l'utilisation d'animaux sauvages et domestiques dans les établissements et spectacles itinérants ou fixes.
13. Mettre fin dans les zoos et les delphinariums aux programmes d'échanges, d'élevage et de reproduction à des fins commerciales, de divertissement, de pédagogie ou d'études scientifiques.
14. Abolir les corridas et les combats de coqs.
15. Imposer un code de bonne conduite dans les eaux territoriales françaises pour mettre les cétacés libres à l'abri des perturbations induites par l'observation touristique

Animaux de compagnie

16. Instaurer une véritable politique nationale de stérilisation et d'identification des animaux domestiques par des incitations fiscales et des campagnes d'information, en portant une attention particulière sur le cas spécifique des DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer).
17. Interdire la cession d'animaux par les particuliers sur les sites marchands, d'annonces gratuites et les réseaux sociaux.
18. Faire de l'intérêt de l'animal une priorité dans les procédures de retrait et de saisie.
19. Interdire les euthanasies non justifiées médicalement.
20. Créer des services d'aide aux animaux appartenant à des personnes en situation de difficulté ponctuelle ou d'exclusion.

Faune sauvage

21. Reconnaître à tout animal sauvage le statut d'être vivant doué de sensibilité.
22. Interdire les pratiques barbares, réprimer les pratiques sources de stress infligées aux animaux sauvages pour des buts autres que la protection ou la conservation.
23. Réformer la chasse pour mieux protéger la faune sauvage et favoriser le retour naturel des grands prédateurs.
24. Adopter des mesures contre l'insécurité liée à la chasse pour permettre la coexistence de toutes les activités de pleine nature.
25. Mieux encadrer le commerce lié aux animaux sauvages protégés par les réglementations françaises et internationales.

Animal et société

26. Réintégrer la notion de respect des animaux dans les programmes scolaires et former le personnel éducatif à cet enseignement.
27. Rendre obligatoires des formations en éthologie et/ou sur la protection animale pour tous les professionnels en contact avec les animaux ou en charge de leur protection (éleveurs, forces de l'ordre, magistrats, etc.).
28. Renforcer la protection des objecteurs de conscience et lanceurs d'alerte et permettre aux associations de se constituer partie civile pour toutes les infractions concernant les animaux.
29. Instaurer un système de recueil de données chiffrées dans tous les domaines impliquant des animaux.
30. Légitimer les politiques de protection animale en instituant un organe autonome dédié aux animaux et indépendant du ministère de l'Agriculture et donner une place significative aux associations compétentes dans les organes décisionnaires.